HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

à Bourges du 14/02/2025 au 25/04/2025

Image not found or type unknown

Financé par

FC Formation continue

MALUS Formation

Bourges

Tél : 02 48 21 12 93

Mail : bourges@malus-formation.fr

Mail contact: prf-afc18@malus-formation.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-requis :

Tout public âgé de 18 ans révolus Titulaire du permis B non probatoire Bulletin n° 2 du Casier judiciaire sans condamnation Titulaire brevet de secourisme depuis moins de 2 ans (PSC1 à passer auprès d'un organisme agréé tel que les pompiers ou la Croix Rouge) Passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé dont la liste et les formulaires sont à retiré en préfecture ou en mairie S'inscrire en préfecture au moins deux mois avant la date de l'examen.

Contenu et programme

Objectifs :

Préparer à l'examen préfectoral afin de passer le concours pour devenir titulaire du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi. Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs et de gestion du Conducteur de « Taxi ». Accéder aux métiers de chauffeur de Taxi en qualité de salarié ou d'artisan.

Programme :

MODULE ANGLAIS - l'apprenant doit pouvoir comprendre et s'exprimer en langue anglaise, au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour tout ce qui touche au domaine du transport de personne.Accueillir la clientèle - Comprendre les demandes simples des clients - Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle - Tenir une conversation très simple durant le transport - 21 hMODULE FRANCAIS - l'apprenant doit pouvoir être à l'aise à l'oral comme l'écrit dans tout ce qui touche au domaine du transport de personne.Comprendre un texte simple ou des documents en lien avec l'activité des transports - Comprendre et s'exprimer en français pour : o Accueillir la clientèle o Comprendre les demandes des clients o Interroger les clients sur leur confort o Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport o Prendre congé des clients - 14 hMODULE SECURITE ROUTIERE - l'apprenant doit appréhender les dispositions réglementaires s'appliquant aux exigences de conformités des véhicules des T3P et avoir des notions sur les réglementations concernées en veillant à la protection de l'environnement.. Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées. Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiant, la prise de médicaments, le stress, la fatigue - 31 hMODULE REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES - Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues. Connaître : la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers - Connaître : les obligations générales relatives aux véhicules - Connaître : les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue - 21 hMODULE GESTION - onnaître et maîtriser les règles indispensables à l'exercice d'une activité ; - Pouvoir établir le coût de revient d'une opération de transport Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité. - Connaître les obligations et documents comptables.

Durée en centre :

274

Durée en entreprise :

35

Informations pratiques

Organisme responsable :

CFP MALUS 18 - Bourges

Publics :

- Demandeur d'emploi - 10 places

Financement :

- Programme régional 2025-2028 : Parcours métiers

Contact :

MEUNIER Cécile 02 48 21 12 93

Numéro de session : 612728S / Référence GIP : 2484672F / Numéro de marché : 251PM0015A-2-68306
Mise à jour le 01/07/2025